



Dossier # : 1257132009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 49 430 \$, taxes incluses si applicables, pour la période du 1er janvier 2026 au 30 avril 2026

D'octroyer un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 49 430 \$, taxes incluses, si applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2026, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 49 430 \$, taxes incluses si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-12-18 17:05

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257132009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 49 430 \$, taxes incluses si applicables, pour la période du 1er janvier 2026 au 30 avril 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Éco-quartier est un programme d'action environnementale qui s'inscrit dans le Plan de développement durable de la Ville et qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes quotidiennes des Lachinoises et des Lachinois et vise à accentuer leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Au cours des dernières années, un organisme sans but lucratif œuvrant dans le milieu ayant pour mission de soutenir, sensibiliser, développer et maintenir en place des projets environnementaux à Lachine a reçu des contributions pour promouvoir ce programme visant à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté, de l'embellissement et des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation des matières résiduelles). Cet organisme, le Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), œuvre actuellement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine. La convention avec cet organisme viendra à échéance le 31 décembre 2025.

En 2018, le GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME) a enregistré un nouveau nom auprès du Registraire des entreprises du Québec : Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2023-02-06 CA23 19 0021 (1223550010)

D'approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de

reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 et de leur accorder les différents soutiens offerts en vertu de leur classification, selon la liste soumise au sommaire décisionnel.

2022-12-05 CA22 19 0289 (1227132004)

Octroyer un contrat gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 444 870 \$, taxes incluses si applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRO, c. C-19).

DESCRIPTION

La Direction des travaux publics de Lachine recommande de poursuivre, pour une période de 4 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 avril 2026, le programme Éco-quartier, et d'accorder à cette fin, dans le cadre d'une convention à signer avec l'organisme, un contrat de services d'une valeur totale de 49 430 \$ par année au Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME).

Cette entente fait l'objet d'une évaluation annuelle de l'organisme par l'arrondissement de Lachine et est résiliable à tout moment.

JUSTIFICATION

Ce programme a pour objectif d'inciter les citoyens à changer leurs comportements par des pratiques quotidiennes plus respectueuses du milieu de vie. L'arrondissement, grâce à la création d'un Éco-quartier, place le citoyen au cœur de sa stratégie d'intervention en matière d'environnement en le rejoignant près de sa résidence et dans son milieu de vie.

L'arrondissement compte sur la représentativité de l'organisme pour maintenir des liens durables avec les citoyens et pour promouvoir les initiatives municipales en matière d'environnement. Dans la mise en œuvre du programme Éco-quartier, l'organisme promoteur est chargé de susciter la participation des résidents, des organismes, des institutions, des commerces et des industries (ICI) de l'arrondissement. Il doit également faire preuve de dynamisme et de conviction sociale pour travailler sur les changements collectifs.

Le programme a été réorganisé afin de répondre aux objectifs du *Plan stratégique Montréal 2030* et du *Plan de transition écologique de Lachine*. Les indicateurs ont été prévus à cet effet.

La période de 4 mois servira à planifier le programme, évaluer et ajuster le programme aux résultats attendus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le GRAME est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du Revenu du Canada. Il affirme que ses services sont exonérés des taxes à la consommation. Montant total de 49 430 \$, taxes incluses pour les services demandés pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026. Le mode de rémunération est un montant forfaitaire.

En sachant que l'estimation est de 227 205,50 \$ pour l'année 2026. Ce montant inclut l'investissement attendu de la part du milieu.

Imputation budgétaire :

2410-0010000-301405-04349-54503-014406.000000.0000.000000.000000.0000.00000

La demande d'achat au montant de 49 430 \$, taxes incluses sera faite en janvier 2026.

Activité GMR : 04349

Objet comptable: services techniques : 54503

Sous-objet : Éco-quartiers 014406

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les objectifs poursuivis par le programme Éco-quartier sont :

- Sensibiliser, informer, communiquer et éduquer les résidents, institutions, commerces et industries (ICI) en matière d'environnement;
- Développer et mettre en oeuvre des projets environnementaux dans la communauté;
- S'assurer du rayonnement du programme Éco-quartier dans sa communauté;
- Créer et maintenir des liens avec les partenaires.

Le programme Éco-quartier agit dans les domaines suivants :

- La gestion des matières résiduelles;
- L'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie;
- Le verdissement et l'écologie urbaine;
- La propreté, l'éco-civisme et la réduction d'émission de GES;
- La gestion de l'eau;
- La participation à la vie associative.

Dans chacune des interventions, l'approche du programme Éco-quartier est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette opération est détaillée au cahier des normes de diffusion à l'intention du programme Éco-quartier qui sera remis à l'organisme porteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 1^{er} janvier 2026;

Fin : 30 avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Mostafa OHARB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Georgeta HAPAU, Lachine

Lecture :

Georgeta HAPAU, 18 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

Tél : 514-639-2124

Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-19

Georgeta HAPAU
Cheffe de section circulation et
environnement

Tél :

438-867-6384

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Tél : 514-634-3471

Approuvé le : 2025-12-18